

**DECISION DELEGATION DE SIGNATURE  
FONCTION ACHAT DU GROUPEMENT HOSPITALIER  
DE TERRITOIRE DE L'INDRE  
N° 2021/32**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7 ;
- Vue le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1<sup>er</sup> novembre 2020 entre les centres hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER ;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- Vu la décision n° 2017/34 1<sup>er</sup> août 2017 portant délégation à Mme Christelle PIED, directrice-adjointe en charge des achats, de la logistique et des travaux,
- Vu la décision n° 2017/82 du 22 décembre 2017 portant délégation à Mme Christelle PIED, sur la fonction achat du groupement hospitalier de territoire de l'Indre,
- Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0061 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant création du G.H.T. de l'Indre et désignation du centre hospitalier de CHATEAUROUX établissement support du G.H.T. de l'Indre ;
- Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0071 du 30 août 2016 portant approbation de la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre.
- Vu l'arrêté n° 2017-OSMS-0015 du 9 mars 2017 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre.
- Vu l'arrêté n° 2017-OSMS-0056 du 30 août 2017 portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre.
- Vu la note de cadrage du 19 décembre 2017, relative à la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre.
- Vu la fiche de mission établie pour le directeur de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre ;
- Vu les nécessités de service,

La directrice de la direction commune des centres hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des EHPADS d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER (Indre),

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC établissement support du G.H.T. de l'Indre, du centre hospitalier de LA CHATRE, des E.H.P.A.D. D'ARGENTON-SUR-CREUSE et DE SAINT-GAULIER (Indre) et de la directrice adjointe des achats, de la logistique et des travaux, directrice de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre, **Mme Charlotte PERREAU**, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T., reçoit délégation sous réserve du droit d'évocation du directeur, pour signer les actes, décisions et documents à savoir :

- Conformément à l'article R6132-16 du CSP tous les actes qui relèvent de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre et comprenant les missions suivantes :
  - L'élaboration de la politique et des stratégies d'achat de l'ensemble des domaines d'achat.
  - La planification et la passation des marchés.
  - Le contrôle de gestion des achats.

Cette délation de signature couvre toutes les familles d'achat :

- les achats d'exploitation : produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux), prestations et petits matériels biomédicaux et de biologie, prestations hôtelières (restauration, blanchisserie, déchets...), et petits matériels non médicaux, petits matériels et prestations logistiques, prestations intellectuelles (consulting, juridiques...)etc.
- les achats d'investissements : travaux, équipements biomédicaux et généraux, équipement et logiciels informatiques, réseaux informatiques et de téléphonie...) etc.

### Article 2

Autant que de besoin, la directrice-adjointe chargé des achats, de la logistique et des travaux, directrice de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre, délègue une partie de ses attributions de comptable matière (notamment lorsque la directrice-adjointe exerce les fonctions d'ordonnateur lors du remplacement du directeur d'établissement).

Sont réservés à la signature de la directrice de l'établissement support du G.H.T. de l'Indre, les ordres de réquisition du comptable public.

### Article 3

L'adjoint des cadres hospitalier rend compte à la directrice-adjointe chargée des achats, de la logistique et des travaux, directrice de la fonction mutualisée du G.H.T. de l'Indre des décisions prises dans l'exercice de sa délégation.

### Article 6

La présente délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour une durée d'un an par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance des conseils de surveillance et conseils d'administration des établissements partis du G.H.T. de l'Indre et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 7

Cette décision est notifiée à la délégataire et sera communiquée :

- à la directrice adjointe en charge des achats, de la logistique et des travaux, directrice de la fonction achats mutualisée du G.H.T. de l'Indre au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T. de l'Indre,
- au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.
- aux directeurs des établissements partis du G.H.T. de l'Indre.

Et inséré dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 8

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

CHATEAUROUX, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

P/La déléguée, directrice du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC établissement support du G.H.T. et de la direction commune, La directrice adjointe des achats, de la logistique et des travaux



Christelle PIED.

La délégataire, l'adjoint des cadres hospitaliers du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T.



Charlotte PERREAU

